

# **ANNEXES**

**(version complète)**

# Annexe A1

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

# *bilan lecture*

---

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

13, PLACE VENDÔME  
75001 PARIS

Direction de l'administration pénitentiaire

## Présentation du repérage de l'illettrisme

**Le but** d'une opération de repérage de l'illettrisme est d'identifier un public en difficulté qui doit être considéré comme prioritaire en matière d'enseignement.

Le repérage fournit des indices quant à l'orientation des personnes vers des formations. Il constitue un premier acte pédagogique.

**Grâce à une évaluation** systématique des entrants peu de temps après l'accueil, il est possible :

- d'offrir au plus tôt une réponse à un besoin de formation et ainsi d'utiliser au mieux le temps de la détention ;
- de recenser sur l'ensemble de l'établissement des indications concernant la question de l'enseignement afin de contribuer à établir le projet d'établissement

**Pour cela, le repérage se déroule en deux temps :**

**Premier temps :** une prise de renseignements est effectuée au moment de l'accueil en détention. Elle concerne le milieu familial et socio-professionnel, le parcours scolaire et carcéral de la personne. Il s'agit d'identifier quels sont les détenus susceptibles d'avoir des difficultés en lecture. Les entrants en détention « testables » sont ceux qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme tel que le CEP/CFG et qui ont une pratique du français, même rudimentaire. Un critère objectif détermine le niveau de français : l'arrivant a-t-il pu comprendre et répondre aux questions de l'entretien d'accueil ? Si l'entretien n'a pu être mené correctement on considérera que la personne ne pratique pas suffisamment le français pour passer l'évaluation de repérage.

**Le second temps** est celui de l'évaluation des performances en lecture. Elle est prise en charge par des enseignants et des formateurs.

Les informations concernant l'entretien d'accueil et les performances au test de lecture sont saisies grâce au logiciel « lecture et population pénitentiaire ». Cette exploitation informatique permet une visualisation globale de la population des entrants selon différents critères d'analyse.

## Conditions de passation

Le test se déroule dans une pièce où seuls sont présents l'enseignant et le détenu.

L'enseignant dispose de la fiche d'accueil sur laquelle il pourra reporter les résultats de l'évaluation. Il a également en sa possession plusieurs jeux de tests aux épreuves interchangeables.

Le jeu jaune, composé des épreuves les plus faciles, doit être utilisé pour la première passation.

Les trois jeux (bleu, vert, rouge) sont réservés pour les re-tests.

Pour une passation, seulement 6 épreuves doivent être retenues. Elles se succèdent avec un degré de difficulté croissant.

### **Epreuves 1 à 3 : identification de mots**

- Oralisation de mots simples, courts et fréquents
- Compréhension de mots en lecture silencieuse
- Oralisation de mots inventés (logatomes)

### **Epreuve 4 : prise en compte de la syntaxe**

Compréhension des phrases simples.

### **Epreuve 5 et 6 : les stratégies de lecture**

- lecture sélective d'un document
- lecture intégrale d'un texte narratif court et évaluation de sa compréhension

L'enchaînement des épreuves doit toujours être le même. Il est impératif pour l'encodage des résultats de respecter le numéro d'ordre de chacune d'entre elles.

Pour les épreuves 1, 2, 3, 4 et 5 une seule erreur entraîne l'échec : pour que l'épreuve soit considérée comme réussie, aucune erreur ne doit être commise. Seul le test 6 n'exige que 3 bonnes réponses sur 4.

En cas d'échec systématique aux cinq premières épreuves, ne pas proposer l'épreuve 6.

### **PRÉSENTER LE TEST**

► Ne jamais faire mention de la notion d'illettrisme dans cette évaluation.

► Ne jamais présenter par avance l'évaluation comme facile.

L'évaluation peut être présentée comme une épreuve de français.

Prévenir que la difficulté des épreuves va en augmentant.

Montrer toutes les épreuves pour que la personne puisse apprécier la charge de l'évaluation.

## Interprétation des résultats

### Le test de repérage

Il permet d'élaborer des profils de lecteurs. Il faut donc tenir compte de l'ensemble des performances pour interpréter les résultats. La lecture est une activité cognitive complexe qui peut emprunter de nombreuses voies pour conduire le lecteur au sens. Les défaillances sur des tâches simples (identification de mots / prise en compte de la syntaxe pour des phrases courtes) peuvent empêcher toute lecture plus complexe. En revanche, certains parviennent à compenser leurs défaillances en faisant appel à des stratégies personnelles. Ainsi, une défaillance sur des tâches simples ne prédit pas nécessairement un échec sur des épreuves plus complexes.

Après la passation du test, la saisie des résultats, grâce au logiciel « lecture et population pénitentiaire » permet d'obtenir une interprétation des performances, traduite par une lettre qui représente une famille de lecteurs.

### Six familles regroupent l'ensemble des personnes évaluées

**Famille A** : ces personnes n'ont réussi aucune épreuve. Le seuil minimal d'accès à l'écrit défini par ce test n'est pas actuellement atteint.

**Famille B** : ces personnes peuvent identifier des panneaux d'affichage urbain, des titres de journaux ou d'imprimés, des noms d'articles sur des publicités.

**Famille C** : ces personnes peuvent lire des consignes simples, certains modes d'emploi, uniquement si les documents sont aménagés (phrases séparées, alinéas nombreux, vocabulaire simple), des textes d'affiches, des messages publics, des sous-titres télévisés.

Les familles ci-dessus regroupent des personnes très en difficulté pour exploiter documentations techniques, séquences de consignes, journaux, plans ; comprendre les détails d'une convocation, d'un document administratif...

**Famille D** : ces personnes peuvent repérer des renseignements utiles dans une documentation, faire des recoupements, explorer avec profit magazines, horaires, petites annonces ; en général, elles comprennent plans et schémas.

**Famille E** : l'accès au récit est possible, aux romans (avec un vocabulaire simple et d'une longueur moyenne), mais aussi : aux textes explicatifs ou développant un raisonnement ; aux termes d'un contrat ; aux articles généraux non savants. Malgré cela, les personnes de la famille E rencontrent des difficultés quand il s'agit de sélectionner des informations dans un document.

**Famille F** : les personnes n'ont en principe pas de problèmes de lecture. Nos indicateurs n'évaluent que des compétences de base : la famille F regroupe les personnes pour lesquelles ces compétences semblent acquises.

## Consignes

Les consignes sont identiques pour les épreuves des jeux de tests jaune, vert, rouge et bleu hormis les épreuves n°5 et 6 pour lesquelles les questions sont spécifiques.

Epreuve n° 1 :

**Lisez chaque mot de cette liste à voix haute, le plus distinctement possible.**

Lecture à voix haute de mots courts, de forte fréquence et de combinaisons graphophonologiques simples (alternance voyelle /consonne ; consonne / voyelle ; absence de codage peu fréquent des sons de la langue). Ces mots ont été choisis selon des critères qui facilitent la lecture.

**Attention** ne pas pénaliser les difficultés de prononciation : bégaiements, accents étrangers ou régionaux ; les hésitations.

Aucune erreur ne doit être commise pour que l'épreuve soit considérée comme réussie.

Epreuve n° 2

**Pour chaque dessin, désignez du doigt le mot correspondant sans le prononcer.**

Association de mots et d'images.

**Attention !** La lecture doit être impérativement silencieuse. Si la personne prononce les mots de façon systématique, on doit considérer qu'elle a échoué. Utiliser l'exemple en respectant bien la consigne.

Aucune erreur ne doit être commise pour que l'épreuve soit considérée comme réussie.

Epreuve n° 3

**Lisez chaque mot de la liste à voix haute, le plus distinctement possible. Attention ! Ces mots n'existent pas en français.**

Lecture à voix haute de mots inventés. La personne est obligée d'assembler les graphèmes afin de pouvoir restituer le mot oralement.

Avertir le candidat qu'il s'agit de mots qui n'existent pas. L'épreuve est construite sur le même modèle que l'épreuve 1, suivre les mêmes principes d'évaluation de la lecture orale.

Aucune erreur ne doit être commise pour que l'épreuve soit considérée comme réussie.

Epreuve n° 4

**Pour chaque dessin, désigner du doigt la phrase correspondante sans la prononcer.**

Association d'images et de phrases simples en lecture silencieuse.

Évaluation de la prise en compte de la syntaxe dans la construction du sens.

L'épreuve est construite sur le même modèle que l'épreuve 2, suivre les mêmes principes d'évaluation. Sanctionner toutes oralisations systématiques des items.

Aucune erreur ne doit être commise pour que l'épreuve soit considérée comme réussie.

## Epreuve n°5

**Parcourez rapidement cette page, ensuite je vous poserai des questions en vous laissant le document sous les yeux.**

Cette épreuve propose d'évaluer une stratégie de lecture sélective. La personne doit procéder à une recherche d'informations dans une page où toutes les informations ne la concernent pas.

Laissez 20 secondes pour examiner le document.

Poser les questions suivantes en laissant au candidat les temps de réponses indiqués. La personne doit lire à voix haute la réponse, toute ou en partie. Aucune erreur ne doit être commise pour que l'épreuve soit considérée comme réussie.

**Jeu jaune :**

1. Quel est le prix d'une chambre simple avec repas ?
2. Quelles sont les activités touristiques proposées aux clients ?
3. Comment s'appelle le directeur de l'hôtel ?
4. A quel numéro de téléphone peut-on le joindre ?

## Epreuve n°6

**Lisez ce texte sans perdre de temps, en faisant très attention car ensuite je vous poserai des questions, en vous le laissant sous les yeux.**

Lecture silencieuse d'un texte. Epreuve de compréhension.

Quatre questions sont posées. Pour chacune de ces questions : quatre réponses sont proposées, la personne doit en choisir une seule.

Laisser une minute trente pour lire le texte.

Une fois la lecture terminée, vous pouvez montrer les questions tout en les lisant à voix haute. Laissez le texte sous les yeux de la personne. Elle pourra s'y reporter afin de s'assurer de certains détails. Cependant, elle ne peut que le consulter et non le relire entièrement.

Si au moins trois réponses sur quatre sont justes alors on considérera que cette épreuve est réussie.

**Le temps total de la passation du test est d'environ 8 minutes.**

vite

aller

total

faire

radio

rouge



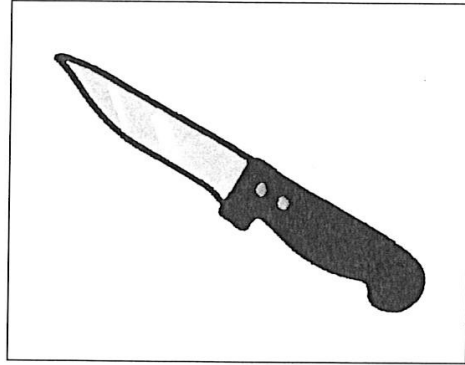
**Exemple :**

Un caleçon

Un coteau

Un croûton

Un caniveau

**Un couteau** 

Une pierre

Un lierre

Une bière

Un pied

Un bar



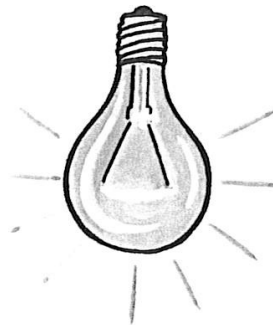
Une ambulance

Une cagoule

Une ampoule

Une empreinte

Une embûche



Un paratonnerre

Un parasol

Un parapluie

Un pédalo

Un parachute



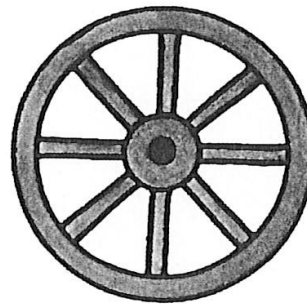
Un loup

Un trou

Un roi

Une roue

Un rail



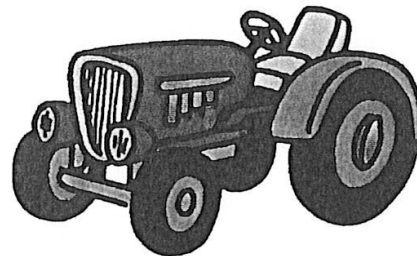
Un tricheur

Un tracteur

Un train

Un champ

Un tract



fatile

brate

nital

maulite

bompe

holinte

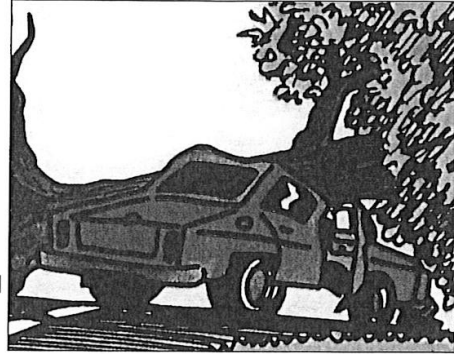
**Exemple :**

L'arbre pousse sous la voiture.

La voiture roule à côté de l'arbre.

La voiture est arrêtée devant l'arbre.

**L'arbre est tombé sur la voiture.** 🖱️



Le joueur de foot court avec le ballon.

Le joueur de foot ne court pas avec le ballon.

Le ballon de foot fait tomber le joueur.

Le joueur de foot a perdu le ballon.



Le facteur poste une lettre.

Le facteur frappe à la porte.

Le menuisier répare la porte.

Le facteur sonne à la porte.



Madame Martin regarde par la fenêtre.

Madame Martin fait la cuisine.

Madame Martin nettoie la chambre.

Madame Martin lit son journal.

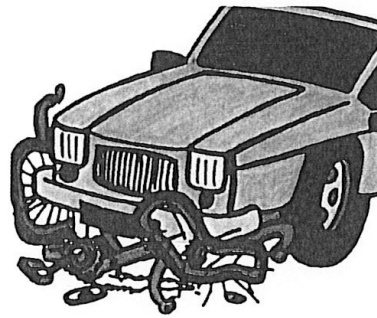


Le vélo est tombé dans l'eau.

Le vélo est appuyé contre la voiture.

La voiture est garée.

La voiture a écrasé le vélo.

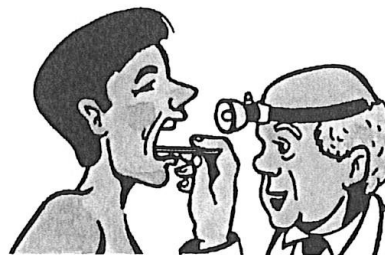


Le malade n'est pas avec le docteur.

Le docteur attend le malade.

Le docteur regarde la gorge du malade.

Le malade regarde la gorge du docteur.



## Hôtel Bellevue

### Informations utiles



#### Prix des chambres

Chambre simple .....	130,00 F
Chambre double .....	210,00 F
En pension complète :	
Chambre simple avec repas .....	240,00 F
Chambre double avec repas .....	350,00 F



#### Téléphoner

Les cabines téléphoniques se situent  
dans le hall d'entrée.  
Le numéro de téléphone de l'hôtel est le suivant :  
02 54 52 89 11



#### Horaires des repas

Le petit déjeuner .....	8 h 30
Le déjeuner .....	13 h 00
Le dîner .....	19 h 00



#### Activités touristiques

Visite de la ville : ..... lundi et mardi  
Visite des musées régionaux : ..... jeudi  
Balade en mer : ..... tous les matins départ 9 h



#### Pour écrire au directeur de l'hôtel

Hôtel Bellevue  
Monsieur Breton  
14, avenue de la mer  
22000 Saint Brieuc

**Lisez ce texte attentivement  
et répondez aux questions**

En ce temps là, personne n'avait réussi à réaliser ce vieux rêve : voler comme un oiseau. Jacques Lentide décida d'être le premier homme à s'envoler. Il fabriqua des ailes avec du bois et de la toile.

Le grand jour arriva. La foule était rassemblée en haut de la falaise. Devant les regards à la fois admiratifs et moqueurs, Jacques attachait soigneusement les courroies qui fixaient ses ailes à ses bras. Il ne lui restait plus qu'à attendre une bonne rafale de vent pour s'élancer dans le vide.

Quand soudain, baissant les yeux, il s'aperçut que le bas de son aile droite commençait à se découdre. La peur l'envahit. Devait-il renoncer et apparaître aux yeux de tous lâche et ridicule ? Jacques cria bien fort « Ah ma jambe ! Ma jambe me fait trop mal, je renonce ! », et il s'effondra. Ce mensonge le sauva, car son envol lui aurait sûrement coûté la vie.

## Questions

En ce temps là, personne n'avait réussi à réaliser ce vieux rêve : voler comme un oiseau. Jacques Lentide décida d'être le premier homme à s'envoler. Il fabriqua des ailes avec du bois et de la toile.

Le grand jour arriva. La foule était rassemblée en haut de la falaise. Devant les regards à la fois admiratifs et moqueurs, Jacques attachait soigneusement les courroies qui fixaient ses ailes à ses bras. Il ne lui restait plus qu'à attendre une bonne rafale de vent pour s'élancer dans le vide.

Quand soudain, baissant les yeux, il s'aperçut que le bas de son aile droite commençait à se découdre. La peur l'envahit. Devait-il renoncer et apparaître aux yeux de tous lâche et ridicule ? Jacques cria bien fort « Ah ma jambe ! Ma jambe me fait trop mal, je renonce ! », et il s'effondra. Ce mensonge le sauva, car son envol lui aurait sûrement coûté la vie.

**1. Parmi les mots suivants, désignez ceux qui ont un rapport direct avec le texte :**

- La nuit
- Le menteur
- Une chaussure
- L'échec

**2. Ces phrases sont vraies ou fausses :**

- Jacques Lentide se casse une jambe en bas de la falaise.
- Jacques Lentide réussit enfin à s'envoler.
- Jacques Lentide a réellement mal à la jambe.
- Jacques Lentide a peur.

**3. Dans ce texte, que fait Jacques Lentide :**

- Il ment pour sauver sa vie
- Il reste silencieux
- Il s'enfuit pour toujours
- Il court pour s'envoler

**4. Parmi ces phrases, une seule correspond vraiment au texte :**

- L'oiseau s'est envolé
- Jacques Lentide dans les airs
- Sauvé par le mensonge
- Le radeau de Jacques Lentide



## Annexe A2

### Guide de l'entretien semi-directif

La thématique est la suivante :

Les modalités d'actions de lutte contre l'illettrisme en milieu carcéral.  
Dites-moi ce que vous en savez. N'hésitez pas à être précis, à détailler et à donner des exemples.

Questions ouvertes :

#### 1) Présentation

- a) Quelle est votre profession ?
- b) Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?
- c) Quelle est votre formation ? Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?

#### 2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

- a) Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?
- b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?
- c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?
- d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?
- e) Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?

#### 3) Domaine médical

- a) Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?
- b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical, dires de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?
- c) Pouvez-vous vérifier ces données ?
- d) Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?
- e) Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?
- f) Si oui, quelle est la nature de ce lien ?

#### 4) Domaine orthophonique

- a) Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?
- b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?
- c) Pouvez-vous les vérifier ?
- d) Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?
- e) Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?

Je vous invite à préciser votre profession sans mentionner le nom de l'établissement dans lequel vous exercez et d'anonymiser tout récit ou exemple donné.

Pour rappel, les personnes détenues concernées par l'illettrisme présentent obligatoirement les critères suivants : personne **majeure**, ayant eu une **scolarisation en France** durant son enfance mais actuellement en **grandes difficultés face à l'écrit**.

Merci de transmettre votre écrit à Mme Assier ou directement sur cette adresse mail (scan de votre écrit) : [angele.follet.etu@univ-lille.fr](mailto:angele.follet.etu@univ-lille.fr)

Délai de réponse : **avant le 02 décembre 2019.**

# Annexe A3

## Questionnaire

### *Message d'accueil*

Madame, monsieur,

Dans le cadre de mes études de 5<sup>ème</sup> année au département d'orthophonie de Lille, je réalise un mémoire traitant de l'illettrisme en milieu carcéral, sous la direction de M. Gamot, orthophoniste, et Mme Assier, responsable d'unité locale d'enseignement en milieu carcéral. Il s'agit d'examiner les actions mises en place pour lutter contre l'illettrisme en milieu carcéral et d'évaluer la place que pourrait occuper l'orthophonie dans cette lutte.

Dans le cadre de ma recherche, je propose un questionnaire.

Je vous sollicite pour participer à ce travail de recherche en répondant à un questionnaire et vous remercie d'avance pour le temps que vous y accorderez.

Le temps de réponse à l'ensemble des questions est estimé à 15 minutes.

Vos réponses seront diffusées dans la partie « résultats » de mon mémoire, après leur traitement. Votre anonymat sera entièrement respecté.

Ce questionnaire cible les personnes détenues en situation d'illettrisme, c'est-à-dire des personnes **majeures**, ayant eu une **scolarisation en France** durant leur enfance mais actuellement **en difficulté face à l'écrit**.

Délai de réponse : **avant le 16 mars 2020**.

Pour toutes informations complémentaires, concernant ce questionnaire, vous pouvez me joindre sur mon adresse universitaire : [angele.follet.etu@univ-lille.fr](mailto:angele.follet.etu@univ-lille.fr)

Angèle FOLLET.

*Les questions avec \* sont des questions obligatoires.*

### **1. PRESENTATION**

#### **A1) \*Dans quel type d'établissement pénitentiaire exercez-vous ?**

- Maison d'arrêt
- Centre de détention
- Maison centrale
- Centre de semi-liberté
- Centre pénitentiaire

#### **B1) \*Quel est votre métier ou de quel service faites-vous partie ?**

- Administration Pénitentiaire (sauf surveillants pénitentiaires)
- Surveillant pénitentiaire
- Intervenant extérieur
- Service de Formation Professionnelle
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

- Professeur de l'unité locale d'enseignement
- Responsable Local d'Enseignement
- Unité Sanitaire
- Autre : préciser
- Si « Surveillant pénitentiaire » ou « autre » : arrêt du questionnaire*
- Si « Intervenant extérieur » : B1a) Précisez votre profession.*
- zone de texte court

**C1) \*Y a-t-il des personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si « oui »: C1a) \*Selon vous, le pourcentage de personnes détenues illettrées dans votre établissement est-il supérieur à la moyenne nationale (7%) ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**D1) \*Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme au sein de votre établissement ?**

- Oui
- Non

**E1) \*Avez-vous bénéficié de formations spécifiques au sujet de l'illettrisme dans le cadre de votre travail en milieu carcéral ?**

- Oui
- Non

*Si « oui » à la question E1 : E1a) Veuillez préciser votre type de formation.*

- Zone de texte court

## **2. REPERAGE DE L'ILLETTRISME**

**A2) \*Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues auxquelles l'enseignement est proposé ?**

- Oui
- Non

*Si « non »: les questions A2a, A2b et A2ba ne s'affichent pas.*

**A2a) \*Toutes les personnes détenues arrivantes effectuent-elles un entretien avec un membre de l'Unité Locale d'Enseignement ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si « non » à la question A2a : A2aa) Préciser pourquoi.*

- Zone de texte court

**A2b) \*Un test est-il utilisé pour dépister les personnes détenues susceptibles d'être en difficulté avec l'écrit ?**

- Oui
  - Non
  - Je ne sais pas
- Si « oui » : A2ba) \*S'agit-il du test de Bentolila ?*

- Oui
- Autre : préciser
- Je ne sais pas

*Si réponse « Service pénitentiaire d'insertion et de probation » à la question B1 : B2) \*Une enquête du service social est-elle réalisée auprès de la personne détenue en situation d'illettrisme ?*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

### **3. REMEDIATION ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

**A3) \*Des associations intervenant dans votre établissement accompagnent-elles les personnes détenues dans la remédiation de l'illettrisme ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si oui : A3a) \*Parmi les intervenants de ces associations, avez-vous connaissance de la présence d'orthophonistes ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si « Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement » ou « Responsable Local d'Enseignement » à la question B1 : B3) \*Toutes les personnes détenues dépistées et en situation d'illettrisme sont-elles scolarisées ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si « non » à la question B3 : B3a) Précisez pourquoi.*

- Zone de texte court

**C3) \*La personne détenue est-elle privée de l'accès à l'enseignement lorsqu'elle est en quartier disciplinaire ?**

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Je ne sais pas

**D3) \*La personne détenue est-elle privée de l'accès à l'enseignement lorsqu'elle est en quartier d'isolement ?**

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Je ne sais pas

*Si « Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement » et « Responsable Local d'Enseignement » à la question B1 : E3) \*Combien d'heures par semaine en moyenne sont-elles consacrées à des cours de remédiation de l'illettrisme ?*

- entre 0 et 1 heure
- entre 1 et 2 heures
- entre 2 et 3 heures
- entre 3 et 4 heures
- entre 4 et 5 heures
- plus de 5 heures
- il n'y a pas de personnes détenues en situation d'illettrisme dans mon établissement

*Si « Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation » à la question B1 : F3) \*Des actions culturelles de lutte contre l'illettrisme sont-elles mises en place dans votre établissement ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si « Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation » ou « Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement » ou « Responsable Local d'Enseignement » à la question B1 : G3) \*Un partenariat est-il en place entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et l'Unité Locale d'Enseignement pour mener des actions de lutte contre l'illettrisme ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**H3) \*Votre établissement compte-t-il une ou plusieurs bibliothèques accessibles aux personnes détenues ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**I3) \*Un écrivain public intervient-il dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

#### 4. DOMAINE MEDICAL

*Si réponse « Intervenant extérieur » ou « Service de Formation Professionnelle » ou « Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement » ou « Responsable Local d'Enseignement » à la question B1 : A4) \*Des difficultés cognitives sous-jacentes sont-elles constatées auprès des personnes en situation d'illettrisme ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si réponse « Unité Sanitaire » à la question B1 : B4) \*Des examens complémentaires sont-ils réalisés pour comprendre ou connaître l'origine des difficultés en langage écrit ?*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

*Si « rarement », « parfois », « souvent » ou « toujours » : B4a) \*Ces informations sont-elles transmises à l'Unité Locale d'Enseignement ?*

- Oui
- Non

*Si réponse « Unité Sanitaire » à la question B1 : C4) \*Les personnes détenues ont-elles accès aux soins paramédicaux quand cela est nécessaire ?*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

*Si « rarement », « parfois », « souvent » ou « toujours » : C4a) \*Quels types de soins paramédicaux sont dispensés ?*

- Zone de texte court

*Si réponse « Intervenant extérieur » ou « Service de Formation Professionnelle » ou « Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement » ou « Responsable Local d'Enseignement » à la question B1 : : D4) \*Dans certains cas, les difficultés à l'écrit de la personne détenue relèvent-elles d'une déficience (sensorielle, motrice ou mentale), d'un traumatisme ou d'un trouble envahissant du développement ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*E4) \*La personne détenue est-elle privée de soins paramédicaux lorsqu'elle est en quartier disciplinaire?*

- Jamais

- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Je ne sais pas

**F4) \*La personne détenue est-elle privée de soins paramédicaux lorsqu'elle est en quartier d'isolement ?**

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Je ne sais pas

## **5. DOMAINE ORTHOPHONIQUE**

**A5) \*Un orthophoniste intervient-il dans votre établissement ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si oui : A5a) \*Intervient-il dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?*

- Oui
- Non

*Si non à la question A5a : A5ab) Pour quelles pathologies intervient-il ?*

- Zone de texte court

**B5) \*Votre établissement fait-il appel à un orthophoniste, dans le cadre d'une extraction médicale ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si oui : B5a) \*Est-ce dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?*

- Oui
- Non

- Je ne sais pas

*Si non aux questions A5 et B5 : A5b) \*Avez-vous déjà essayé de faire intervenir un orthophoniste dans votre établissement ?*

- Oui
- Non

*Si oui : A5ba) \*Etait-ce dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?*

- Oui
- Non

**C5) \*Les éventuels antécédents de prises en charge orthophoniques, avant l'incarcération, de la personne détenue sont-ils connus du personnel pénitentiaire ?**



- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Je ne sais pas

*Si « non » à la question A5 et B5: D5) \*Pensez-vous qu'un orthophoniste serait utile à la remédiation de l'illettrisme des personnes détenues ?*

- Très utile
- Utile
- Neutre
- Peu utile
- Inutile
- Je ne connais pas le métier d'orthophoniste

*Arrêt du questionnaire si «Je ne connais pas le métier d'orthophoniste » à la question D5.*

**D5a) \*Seriez-vous favorable à l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**

- Tout à fait favorable
- Favorable
- Neutre
- Peu favorable
- Pas du tout favorable

**D5b) \*Selon vous, la personne détenue serait-elle favorable à une prise en charge orthophonique dans le cadre de ses difficultés à l'écrit ?**

- Tout à fait favorable
- Favorable
- Neutre
- Peu favorable
- Pas du tout favorable
- Je ne sais pas

## Annexe A4

### Résultats au guide de l'entretien semi-directif

#### Chef de détention

##### Questions ouvertes :

##### 1) Présentation

**a) Quelle est votre profession ?**

Chef de détention

**b) Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?**

Oui, lors de commission pluridisciplinaire unique, nous préconisons à la personne de suivre des cours.

**c) Quelle est votre formation ? Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?**

Bac +2, aucune

##### 2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

**a) Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?**

Non, nous ne pouvons que conseiller et inviter la personne à suivre l'enseignement.

**b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?**

Le diagnostic le plus courant est fait lors d'audience arrivant. La personne est vue en entretien par plusieurs intervenants. Le dépistage se fait aussi par la suite lors d'audience formelle ou informelle suite à une demande de la personne ou suite à une notification d'un document. Face à un document, la personne souvent nous demande de lui lire ou de lui expliquer la signification de ce document.

**c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?**

Inscription au cours enseignement à condition qu'il soit volontaire.

**d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?**

Complexité de comprendre des documents, remplir des bons de vie courante, gérer l'argent.

**e) Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

Aucune, le service de l'enseignement est attentif à ne pas mettre ce public en difficulté. : cours de soutien individuel.

##### 3) Domaine médical

**a) Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Non, secret médical.

**b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical,**

**dières de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?**

- c) **Pouvez-vous vérifier ces données ?**
- d) **Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?**  
Oui, visite obligatoire lors du parcours arrivant.
- e) **Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?**  
Oui, lors de la Commission pluridisciplinaire unique les deux entités sont présentes et transmission des informations.
- f) **Si oui, quelle est la nature de ce lien ?**  
Partenaire.

4) Domaine orthophonique

- a) **Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?**  
Non
- b) **Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?**
- c) **Pouvez-vous les vérifier ?**
- d) **Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**  
Important, dans le cadre de la réinsertion de la personne, lire écrire seront des éléments moteurs pour que la personne puissent faire ses démarches.
- e) **Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?**  
Une fois le facteur honte disparue, que la personne reconnait avoir besoin d'aide, qu'elle soit prête à s'investir, qu'elle surmonte son handicap, qu'elle comprenne que le temps passé en prison peut devenir un temps précieux, qu'elle peut mettre à profit ce temps d'enfermement et découvrir les joies de se débrouiller seul, de lire, de raconter un livre, d'aider ses enfants...

## **Directeur d'établissement pénitentiaire**

Questions ouvertes :

1) Présentation

- a) **Quelle est votre profession ?**  
Directeur d'établissement pénitentiaire
- b) **Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?**  
Oui, par ma fonction politique.
- c) **Quelle est votre formation ?**  
Scolarité pénitentiaire
- d) **Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?**  
Non, ou lors d'information réunion diverses

2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

- a) **Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?**

Oui, indirectement, validation des listes.

- b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?**

Parcours et cohérence de la demande.

- c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?**

Locaux, organisation, coordination.

- d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?**

Se faire comprendre, se faire accepter.

- e) Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

Aucune, c'est un public volontaire.

### 3) Domaine médical

- a) Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Parfois, quand cela est nécessaire.

- b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical, dires de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?**

Secret partagé, travail pluridisciplinaire.

- c) Pouvez-vous vérifier ces données ?**

Non, la confiance est de guise.

- d) Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?**

Je ne pense pas.

- e) Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?**

Oui.

- f) Si oui, quelle est la nature de ce lien ?**

Excellent, continu, complémentaire.

### 4) Domaine orthophonique

- a) Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?**

Non, sauf si cela est évoqué par la personne au SPIP.

- b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?**

Par le SPIP ou RLE lors de réunion.

- c) Pouvez-vous les vérifier ?**

Non.

- d) Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**

Très bien, appui complémentaire au RLE.

- e) Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

C'est un public souvent fragile, vulnérable. Quand ce public s'attache à l'enseignement, il va jusqu'au bout et donc dans l'engagement, je ne doute pas de l'appui orthophonique.

# Psychologue

## Questions ouvertes :

### 1) Présentation

**a) Quelle est votre profession ?**

Psychologue.

**b) Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?**

Non.

**c) Quelle est votre formation ? Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?**

DESS de psycho clinique et pathologique. Non.

### 2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

**a) Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?**

**b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?**

**c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?**

**d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?**

**e) Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

### 3) Domaine médical

**a) Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Obligation d'investiguer dans ce sens là lorsqu'il y a des souci. C'est sur la base des déclaration du patient.

**b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical, dires de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?**

Mode déclaratif au niveau du patient.

**c) Pouvez-vous vérifier ces données ?**

Contrairement aux élément médicaux, c'est une enquête de service social qu'il faudrait réaliser.

**d) Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?**

Bonne question, pas systématiquement. Une question clinique peut engendrer ce type de bilan mais c'est rare.

**e) Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?**

Il est faible.

**f) Si oui, quelle est la nature de ce lien ?**

Les témoignages de patients.

### 4) Domaine orthophonique

**a) Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?**

Non, sauf si le patient en parle.

**b) Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?**

**c) Pouvez-vous les vérifier ?**

Non.

**d) Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**

Je ne sais pas. Sans avis.

**e) Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Ce serait délicat vu que tout le monde se regarde, se juge. Ce serait une source de discrimination supplémentaire.

## Responsable Local d'Enseignement

Questions ouvertes :

1) Présentation

**a) Quelle est votre profession ?**

RLE en maison d'arrêt.

**b) Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?**

Oui.

**c) Quelle est votre formation ?**

Licence STAPS et formation de professeur des écoles.

**d) Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?**

Oui, celles dispensées par l'éducation nationale dans le cadre de la formation continue.

2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

**a) Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?**

Oui.

**b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?**

Un entretien arrivant, mais les cours de lecture sont proposés sur la base du volontariat.

**c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?**

Des cours de lecture 2x par semaine et l'inclusion quand cela est possible dans les cours de FLE et autres cours où la lecture apparaît en compétence transversale.

**d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?**

Ils dépendent de la bonne volonté de leurs codétenus. En maison d'arrêt les cellules sont souvent occupées par 4 personnes. Recevoir les informations pose problème, l'accès à la formation professionnelle ou certains postes d'auxiliaire est délicate.

- e) **Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

Les supports ne doivent pas être infantilisant et le niveau de lecture est très hétérogène. Cependant nous avons l'avantage du petit effectif. Certains élèves ne savent pas lire le français mais savent décoder dans leur langue, avec des prononciations différentes et un accès au sens incertain.

### 3) Domaine médical

- a) **Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Sur la base des déclarations de l'élève.

- b) **Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical, dires de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?**

Non.

- c) **Pouvez-vous vérifier ces données ?**

Non.

- d) **Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?**

Non.

- e) **Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?**

Il est faible.

- f) **Si oui, quelle est la nature de ce lien ?**

### 4) Domaine orthophonique

- a) **Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?**

Non.

- b) **Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?**

- c) **Pouvez-vous les vérifier ?**

- d) **Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**

Pertinente dans la mesure où elle peut être faite en intervention collective ponctuelle pour le dépistage et suivie lorsque c'est nécessaire. Une extrême flexibilité est donc de mise.

- e) **Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

Bien, si elle est présentée à un groupe d'élèves bien ciblé.

# Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

## Questions ouvertes :

### 1) Présentation

**a) Quelle est votre profession ?**

CPIP.

**b) Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme ?**

Non.

**c) Quelle est votre formation ? Avez-vous bénéficié de formations sur l'illettrisme ou sur les difficultés en langage écrit ? Lesquelles ?**

Oui mais des formations non officielles – en tant qu'éducateur spécialisé volontaire à la Maison de Mots, j'ai suivi une formation faite par un professeur des écoles.

### 2) Repérage et actions de lutte contre l'illettrisme

**a) Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues qui vont suivre l'enseignement ?**

Un avis est donné oui au pôle enseignement (concertations / commission).

**b) Quelles sont les moyens ou les outils à votre disposition permettant de sélectionner ces personnes ?**

On est dans l'évaluation globale des détenus – leur niveau d'alphabétisation rentre dans les critères - quand on les évalue (dans leur parcours, leur prise en charge) les questionnaires de satisfaction qu'ils remplissent peuvent être utilisés et quand on les met en évaluation ou en auto-évaluation on peut évaluer leur niveau au niveau de français.

**c) Quels sont les moyens que vous mettez en place pour accompagner les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre service ?**

On les aide sur bien des éléments pour palier le manque d'écrivains publics - mais on est là pour les projeter vers l'avenir pas pour les rendre dépendant de nous... Ensuite on ne peut pas / on ne devrait pas répondre à tout dans leurs courriers personnels, car leur intimité est du coup dévoilée à 100 % il n'y a pas de jardin secret, ...Paradoxalement on les convoque à l'écrit ....des tensions naissent de leur part parce qu'ils ne sont pas pris en charge aussi vite que ceux qui savent écrire et les surveillants sont au courant de leur situation alors qu'ils n'ont pas à l'être...

**d) Quelles sont les difficultés constatées pour les personnes en situation d'illettrisme dans leur vie en détention ?**

C'est un vrai problème – peu ou aucun d'écrivain public (pas de service spécifique) tout est en auto-gestion – ils se mettent sous la coupe de quelqu'un qui va écrire pour eux, ce qui est problématique dans le milieu carcéral

Dans le cadre de maintien des liens familiaux, l'écrit est extrêmement important – l'affectation pour raison familiale étant secondaire à certains établissements (raisons sécuritaires).

Le relais passe par l'écrit ex : cantiner / remonter un problème / demande de transfert d'établissement / postuler aux ateliers – le téléphone est arrivé dans les cellules à Condé mais en maison d'arrêt il est très à la marge donc il faut pouvoir écrire ...

Pour lire, la communication se fait aussi par écrit – pour le canal interne en détention (affiché sur la tv en cellule sur un canal spécifique / les affiches pour les activités culturelles - Au delà de ça, dans un contexte de privation de liberté, on doit pouvoir mobiliser plus qu'ailleurs ses capacités à s'évader et donc cela réduit le champ des possibles à ce niveau- cela les limite au



sport , à la tv et dans un quotidien 24h/24h ce n'est pas du tout évident pour eux...

- e) **Quelles sont les difficultés rencontrées concernant la mise en place de l'enseignement pour les personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement ?**

### 3) **Domaine médical**

- a) **Avez-vous connaissance des antécédents médicaux, et plus précisément des éventuelles difficultés d'apprentissage, de la personne détenue en situation d'illettrisme ?**
- b) **Si oui, comment avez-vous accès à ces données (consultation du dossier médical, dires de la personne détenue, transmission par un collègue, etc.) ?**
- c) **Pouvez-vous vérifier ces données ?**
- d) **Un diagnostic cognitif est-il effectué par un professionnel de santé en détention ?**
- e) **Un lien entre votre unité sanitaire et votre unité locale d'enseignement existe-t-il dans votre établissement ?**
- f) **Si oui, quelle est la nature de ce lien ?**

### 4) **Domaine orthophonique**

- a) **Avez-vous connaissance d'éventuels antécédents de suivi orthophonique, notamment avant l'incarcération, de la personne détenue ?**
- b) **Si oui, comment avez-vous accès à ces données ?**
- c) **Pouvez-vous les vérifier ?**
- d) **Que pensez-vous de l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ?**
- e) **Selon vous, comment est/serait reçue une proposition de prise en charge orthophonique par la personne détenue en situation d'illettrisme ?**

## Annexe A5

### Résultats du questionnaire

#### Dans quel type d'établissement pénitentiaire exercez-vous ? (A1)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Maison d'arrêt	124	49,40%
Centre de détention	40	15,94%
Maison centrale	18	7,17%
Centre pénitentiaire	69	27,49%

#### Quel est votre métier ou de quel service faites-vous partie ? (B1)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Administration Pénitentiaire (sauf surveillants pénitentiaires)	8	3,20%
Intervenant extérieur	11	4,40%
Service de Formation Professionnelle	0	0,00%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	8	3,20%
Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement	89	35,60%
Responsable Local d'Enseignement	64	25,60%
Unité Sanitaire	61	24,40%
Autre	9	3,60%

#### Complément de réponse pour « autre » :

Médecin coordonnateur
Assistante de formation
Assistante de formation
Médecin
Agent référent PEP
Agent du parcours d'exécution des peines
Enseignante
Je suis chargé du repérage de l'illettrisme
Assistant de formation

**Précisez votre métier. (B1a)**

Professeur d'histoire
Professeur
Enseignante spécialisée
Enseignante
Enseignante
Professeur d'anglais
Enseignant
Educateur sportif
Professeur éducation nationale
Professeur des écoles
Professeur d'histoire

**Y a-t-il des personnes en situation d'illettrisme dans votre établissement ? (C1)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	190	90,05%
Non	6	2,84%
Je ne sais pas	15	7,11%

**Selon vous, le pourcentage de personnes détenues en situation d'illettrisme dans votre établissement est-il supérieur à la moyenne nationale (7%) ? (C1a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	82	43,62%
Non	49	26,06%
Je ne sais pas	57	30,32%

**Tableau de croisement des variables : personnes ayant répondu « oui » à C1a selon le type d'établissement**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Maison d'arrêt	42	51,22%
Centre de détention	16	19,51%
Maison centrale	7	8,54%
Centre pénitentiaire	17	20,73%

**Intervenez-vous dans la lutte contre l'illettrisme au sein de votre établissement ? (D1)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
---------	----------	-------------

Oui	113	54,07%
Non	96	45,93%

**Tableau de croisement des variables : personnes ayant répondu « oui » à D1 selon la profession ou le service**

Réponse		Décompte	Pourcentage
Responsable d'Enseignement	Local	49	43,36%
Professeur de l'Unité d'Enseignement	Locale	47	41,59%
Unité Sanitaire		7	6,19%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation		3	2,65%
Intervenant extérieur		3	2,65%
Administration Pénitentiaire		4	3,54%

**Avez-vous bénéficié de formations spécifiques au sujet de l'illettrisme dans le cadre de votre travail en milieu carcéral ? (E1)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	41	19,62%
Non	168	80,38%

**Tableau de croisement des variables : personnes ayant répondu « oui » à E1 selon la profession ou le service**

Réponse		Décompte	Pourcentage
Responsable d'Enseignement	Local	24	58,54%
Professeur de l'Unité d'Enseignement	Locale	12	29,27%
Unité Sanitaire		1	2,44%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation		0	0,00%
Intervenant extérieur		3	7,32%
Administration Pénitentiaire		1	2,44%

**Veillez préciser votre type de formation. (E1a)**

Formation à l'INSHEA
INSHEA Suresnes formation pour enseigner en milieu pénitentiaire
Sensibilisation à la détection

Formation enseignant en milieu carcéral à Suresnes
Formation d'enseignant nouvellement nommé en établissement pénitentiaire
Formations Educ Nat + mise en place du CELF, par exemple
Durant les semaines de formation à l'INSHEA
CAP ASAI option F
Interventions ponctuelles
PE
Stage nouveaux nommés
Formation professeur des écoles et enseignant spécialisé option F
Habilitation au DELF
Formation initiale de Professeurs des écoles et formation continue sur l'illettrisme des adultes
Formation d'entrée dans l'enseignement en milieu carcéral
Suis doublement spécialisé (option E et F) et dans le cadre de mon poste en milieu carcéral, j'ai pu bénéficié de 2 semaines de formation à l'INSHEA à Paris, où une partie de la formation était dévolue à la prise en charge de l'illettrisme
2 stages à Suresnes en tant que nouvel enseignant dans la pénitentiaire... il y a 13 ans... Sinon j'ai le CAP SAIS option Fet j'ai enseigné 2 ans en CP dans un ERPD et 8 ans en SES-SEGPA
Rencontres pédagogiques avec le scolaire
Formation des enseignants nouvellement nommés en milieu pénitentiaire
Formation initiale de PE
Mise en réseau avec la chaîne de transmission des savoirs par le CRIA de l'Indre
Conférence sur l'entrée dans la lecture à l'âge adulte / informations sur des méthodes, formation CAP SAIS
Intervention par des cours hebdomadaires à raison de 9h minimum par semaine
Lutter contre l'illettrisme formation éducation nationale
Formation CELF
Formation à l'INSHEA
INSHEA
Pédagogue
Formation complémentaire
Dans le cadre du CAP ASH option F et dans la formation des personnels nouvellement nommés (Agen, Suresnes)
FLE

**Intervenez-vous dans la sélection des personnes détenues auxquelles l'enseignement est proposé ? (A2)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	107	53,23%
Non	94	46,77%

**Tableau de croisement des variables : personnes ayant répondu « oui » à A2 selon la profession ou le service**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Responsable Local d'Enseignement	52	48,60%
Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement	33	30,84%
Unité Sanitaire	5	4,67%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	5	4,67%
Intervenant extérieur	7	6,54%
Administration Pénitentiaire	5	4,67%

**Toutes les personnes détenues arrivantes effectuent-elles un entretien avec un membre de l'Unité Locale d'Enseignement ? (A2a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	90	84,11%
Non	11	10,28%
Je ne sais pas	6	5,61%

**Précisez pourquoi. (A2aa)**

Absence de temps (pas d'assistant de formation)
Parce que certaines personnes détenues arrivent pendant les congés, certaines ne veulent pas nous rencontrer, certaines sont affectées en bâtiment ou extraites le jour de l'audience arrivants.
Trop de monde à voir, je rencontre seulement les personnes demandeuses de cours ou les personnes signalées par le SPIP ou la détention (souvent situation d'illettrisme ou non francophone)
Trop de personnes à voir manque de temps
Le RLE n'arrive pas à dégager suffisamment de temps pour rencontrer tous les arrivants.
Les personnes ayant un entretien sont celles signalées par le PRI (prérepérage de l'illettrisme) et/ou celles qui font une demande de scolarisation ou sont signalées par un tiers.
Pas assez de moyens
Période de vacances scolaires
Il voit cette unité à la demande du détenu
Les détenus sont reçus par un membre de l'ULE lorsqu'ils en font la demande. Les détenus illettrés sont repérés et orientés vers l'ULE par une assistante de formation de l'AP.

**Un test est-il utilisé pour dépister les personnes détenues susceptibles d'être en difficulté avec l'écrit ? (A2b)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	85	79,44%
Non	8	7,48%
Je ne sais pas	14	13,08%

**S'agit-il du test de Bentolila ? (A2ba)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	33	38,82%
Je ne sais pas	21	24,71%
Autre	31	36,47%

**Complément de réponse pour « autre » :**

Test LPP remplacé par C.E.L.F.
Test créé par nos soins
CELF
LPP
Oui mais nous allons changer très prochainement
Nouveau test DI
CELF
CELF
CELF + test perso
CELF
CELF
Un nouveau test doit être utilisé en remplacement de celui de Bentolila, utilisé jusqu'alors.
Non
CELF
Test interne
Bentolila + autres
CELF
Test créé par les enseignants
Test LPP
Test MOM
Test plus rapide
Test Cerf
Test LPP jaune

CELF

Test Alain BENTOLILA/Jean-Philippe RIVIERE jusqu'en dec 2019. Depuis janv 2020 : CELF  
Corinne GALLET/Miléna RIVA

**Une enquête du service social est-elle réalisée auprès de la personne détenue en situation d'illettrisme ? (B2)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	2	33,33%
Rarement	1	16,67%
Parfois	1	16,67%
Souvent	0	0,00%
Toujours	2	33,33%

**Des associations intervenant dans votre établissement accompagnent-elles les personnes détenues dans la remédiation de l'illettrisme ? (A3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	30	15,54%
Non	91	47,15%
Je ne sais pas	72	37,31%

**Parmi les intervenants de ces associations, y a-t-il des orthophonistes ? (A3a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	1	3,33%
Non	17	56,67%
Je ne sais pas	12	40,00%

**Toutes les personnes dépistées et en situation d'illettrisme sont-elles scolarisées ? (B3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	35	25,55%
Non	77	56,20%
Je ne sais pas	25	18,25%

**Précisez pourquoi. (B3a)**

Car l'accès au scolaire se fait sur la base du volontariat. Même si on incite les personnes fortement détectées quand on leur présente le centre scolaire, elles sont libres de décider si elles veulent venir ou non.

Certains ne souhaitent pas revenir à l'école, pour des raisons personnelles ou liées à leur situation d'incarcération.

Refus de celles-ci de s'inscrire à l'ULE, ou de venir régulièrement (non intérêt, non culture



scolaire,...)
Refus des personnes concernées, fin de peine trop proche
Parce qu'elles ne le souhaitent pas forcément ou ont besoin de travailler pour gagner de l'argent afin de vivre en détention.
Test arrivant effectué mais refus d'être scolarisé, ou abandon très rapide
Cela reste une démarche volontariste. Ils y sont forcément invités. Leur scolarisation a un caractère prioritaire.
Elles sont libres, se déplacent en autonomie à l'intérieur du CD... et choisissent le plus souvent de travailler en évitant l'école.
La scolarisation est sous forme du volontariat des personnes.
Certaines ne le souhaitent pas.
Nombre de places limitées
C'est sur la base du volontariat donc parfois elles ne souhaitent pas s'inscrire.
Elles préfèrent travailler.
Pas assez de moyens humains (seulement 2 profs pour 450 détenus).
Refus de la personne
Les personnes qui participent à l'enseignement sont volontaires, elles peuvent décider de ne pas être scolarisées. Il est cependant très rare qu'une personne en situation d'illettrisme refuse la scolarisation.
La plupart d'entre elles le sont mais nous ne pouvons pas imposer les cours à des personnes majeures.
Refus de la personne ou conditions particulières de la détention (quartier isolement ou disciplinaire).
Certaines ne le souhaitent pas, et elles ne sont pas toutes repérées.
L'enseignement n'est pas obligatoire.
Peu sont concernés, certains sont en attente car groupe complet ou refusent de venir, les personnes illettrées sont dans le même groupe que les FLE avancés.
Difficultés à trouver des enseignants sur des horaires travailleurs (après 16h) ce qui exclut du scolaire les personnes détenues classées au travail.
L'accès au cours est un acte volontaire.
Etablissement accueillant des personnes majeures donc si elles ne souhaitent pas, la scolarité n'est pas obligatoire.
Parfois elles ne le souhaitent pas
Toutes ne sont pas volontaires pour venir à l'école
Refus de la part des détenus
Certains refusent la scolarisation et il peut arriver que certains attendent un peu que nous ayons de la place pour être scolarisés.
La scolarisation se fait sur la base du volontariat
Elles n'en éprouvent pas le besoin, l'envie,...
Pas d'obligation de scolarité.

Certaines ne le souhaitent pas, d'autres privilégient l'accès au travail pénitentiaire
Ne le désirent pas !
Refus de certains
D'une part, les élèves doivent être volontaires et d'autre part, ils préfèrent aller au travail qu'au scolaire et il y a parfois incompatibilité au niveau des horaires.
Parce que, s'agissant de majeurs, ils ne viennent aux cours que sur la base du volontariat.
Beaucoup ne veulent pas venir en cours. Et arrêtent dès qu'elles peuvent travailler en détention.
Refus des personnes ou classées au travail pénitentiaire.
Refus de certaines d'entre elles
Parce qu'elles travaillent en détention
Manque de places surtout
La personne détenue ne souhaite pas être scolarisée
L'école n'est pas obligatoire pour un adulte et manque de place pour scolariser tout le monde
Les cours n'ont lieu que sur la base du volontariat
Elles ne veulent pas venir à l'école.
Parce qu'elles refusent d'être inscrites ou sont libérées ou transférées trop vite.
Certaines ne veulent pas.
Toutes les personnes détenues en situation d'illettrisme ne souhaitent pas participer aux cours, d'autres préfèrent bénéficier d'un poste de travail rémunéré.
Ils ne le désirent pas.
Certaines ne le souhaitent pas.
La scolarisation n'est pas obligatoire, la personne détenue fait le choix d'être scolarisée ou non et pour certaines personnes, la durée de peine (trop courte) ne permet pas la scolarisation.
1. Manque d'heures de cours 2. Scolarisation sur la base du volontariat
Refus
Beaucoup de détenus, attente pour chacun des groupes de scolarisation que nous proposons
Ces personnes travaillent, et/ou, elles ne sont pas intéressées par le scolaire.
Certaines personnes
Pour les adultes, pas obligatoire
Insuffisance d'intervenants
Elles sont en liste d'attente
Beaucoup de détenus préfèrent travailler quand c'est possible.
Trop de demandes pas assez d'heures pour eux
Travail aux ateliers
Refus de venir en cours
Ne le souhaitent pas ne viennent pas en cours
Disponibilité/volontariat. Manque de place
Elles sont prioritaires mais ne sont pas immédiatement scolarisées

« In-volonté » de leur part à venir suivre l'aide apportée par le centre scolaire !
Pour différentes raisons : refus de formation, travail, fragilité psychologique, santé
Certaines demandent le travail pénitentiaire
Enseignement non obligatoire pour les adultes
Le nombre de détenus pouvant être scolarisés est limité. Tous les détenus ne demandent pas à être scolarisés
Pour des raisons liées à leur statut au sein de l'établissement ; interdiction de communiquer, fragilité psychologique, PPSMJ non prioritaires

**La personne détenue est-elle privée de l'accès à l'enseignement lorsqu'elle est en quartier disciplinaire ? (C3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	6	3,13%
Rarement	8	4,17%
Parfois	9	4,69%
Souvent	20	10,42%
Toujours	106	55,21%
Je ne sais pas	43	22,40%

**La personne détenue est-elle privée de l'accès à l'enseignement lorsqu'elle est en quartier d'isolement ? (D3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	25	12,95%
Rarement	16	8,29%
Parfois	22	11,40%
Souvent	30	15,54%
Toujours	46	23,83%
Je ne sais pas	54	27,98%

**Combien d'heures par semaine en moyenne sont-elles consacrées à des cours de remédiation de l'illettrisme ? (E3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Entre 0 et 1 heure	1	0,75%
Entre 1 et 2 heures	8	5,97%
Entre 2 et 3 heures	26	19,40%
Entre 3 et 4 heures	22	16,42%
Entre 4 et 5 heures	19	14,18%
Plus de 5 heures	54	40,30%

Il n'y a pas de personnes détenues en situation d'illettrisme dans mon établissement	4	2,99%
--	---	-------

**Des actions culturelles de lutte contre l'illettrisme sont-elles mises en place dans votre établissement ? (F3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	2	33,33%
Non	4	66,67%
Je ne sais pas	0	0,00%

**Un partenariat est-il en place entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et l'Unité Locale d'Enseignement pour mener des actions de lutte contre l'illettrisme ? (G3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	36	25,53%
Non	68	48,23%
Je ne sais pas	37	26,24%

**Votre établissement compte-t-il une ou plusieurs bibliothèques accessibles aux personnes détenues ? (H3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	213	97,71%
Non	2	0,92%
Je ne sais pas	3	1,38%

**Un écrivain public intervient-il dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ? (I3)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	83	38,25%
Non	69	31,80%
Je ne sais pas	65	29,95%

**Des difficultés cognitives sous-jacentes sont-elles constatées auprès des personnes en situation d'illettrisme (de type dyslexie ou persistance des difficultés malgré les actions de lutte par exemple) ? (A4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	92	65,71%
Non	5	3,57%
Je ne sais pas	43	30,71%

**Des examens complémentaires sont-ils réalisés pour comprendre ou connaître l'origine des difficultés en langage écrit ? (B4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	31	56,36%
Rarement	15	27,27%
Parfois	7	12,72%
Souvent	0	0,00%
Toujours	2	3,64%

**Ces informations sont-elles transmises à l'Unité Locale d'Enseignement ? (B4a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	9	37,50%
Non	15	62,50%

**Les personnes détenues ont-elles accès aux soins paramédicaux quand cela est nécessaire ? (C4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	0	0,00%
Rarement	2	3,64%
Parfois	3	5,45%
Souvent	8	14,55%
Toujours	42	76,36%

**Quels types de soins paramédicaux sont dispensés ? (C4a)**

Psychologue, infirmier, kiné, dentiste
Traitements médicamenteux+soins paramédicaux+actions de prévention
Infirmier kiné orthophonie
Distribution de traitements, réalisation de pansements, groupes thérapeutiques sur divers sujets tel que l'hygiène bucco-dentaire, le sommeil...
Tous types de soins ; comme à l'hôpital
Tous les soins dispensés par une infirmière à domicile
Rééducation
Bobologie traitement consultations entretiens
Kinésithérapie
Somatique et psychiatrique
Tout ce qui peut rentrer dans le rôle propre, en tenant compte de la structure
Soin somatique et psychiatrique

Tout type soins que nécessite l'état de santé du détenu
Soins : prélèvements, pansements, distribution médicaments, CATTP, entretiens arrivants, entretiens psychiatriques, soins d'urgences, prévention, éducation à la santé, santé publique, ETP
Tous ceux prévus par le rôle propre à l'IDE et protocolés
Les soins paramédicaux dispensés au centre de détention sont les mêmes qu'à l'extérieur : pansement, injection, soins d'urgences, relation d'aide...
Je ne sais pas
Soins dispensés sont les mêmes qu'à l'hôpital public, que des personnes pourraient recevoir à l'extérieur (pansements, médicaments, aérosols, prises de sang, consultations infirmières, perfusions etc...)
Soins divers, entretien, etc
Soins infirmiers et de kinésithérapie, orthophonie pour les mineurs.
Entretien d'aide et accompagnement ; ateliers éducation à la santé
Tous les soins infirmiers et kiné
Tous
Consultations neuro
Tous soins paramédicaux pouvant être faits via extraction, selon prescription médicale. Ou pouvant être faits lors d'une permission si personne permissionnable. Sur site et selon périodes, kiné, pédicure-podologue,...
Tous les soins dont les détenus font la demande
Soins IDE, pédicure pour les diabétiques, sage femme
Tous
Soins infirmiers, kiné, pédicure, opticien
Infirmier, kiné, orthoptiste
Pansement, injection...
Pansements bilans traitements etc
Infirmier, nutritionniste
Pansements, réalisation d'examens biologiques, vaccins, entretien infirmier, kiné, orthophonie, prévention...
Entretien psy avec infirmière psy, pansements, traitements dont insuline, kiné, opticien, orthophonie si nécessaire, etc...
Tous les soins de base pour un USN1
Pédicure orthophonie
Actes infirmières nécessité par l'état de santé de la personne détenue (pansements, injections, dispensation de traitement, surveillance des paramètres vitaux...) Suivi psychologique (infirmière, psychologue), prise en charge des addictions...
Tous les soins classiques
Visite de l'IDE et si besoin du médecin
Soins IDE
Soins infirmiers et de kiné

Kiné IDE pas d'orthophonie
Consultation infirmière, plaies et cicatrisations, soins de premiers recours (matinée, WE)
Injections, entretien arrivant, pansements, médicaments, IDR, INR, bilans sanguins, centre de vaccination, addictologie, groupes thérapeutiques, IV, IM, pose de perfusion, gestion des urgences...
Tous sauf kiné
Actes infirmiers
Entretiens, délivrance de traitement, soins si besoins
Tout ce qui est nécessaire
Soins infirmiers
Pansements, prises de sang, soins d'hygiène (hors toilettes), soins dentaires dispensation de médicaments, perfusions si nécessaire. Au QD et QI seuls les soins importants sont réalisés, ou ceux d'urgence. Car il y a une logistique particulière pour descendre un détenu QD ou QI à l'unité.
Kinésithérapeute
ECG, prise de sang, soins de pansement, soutien psyc
Consultations, consultations psy par IDE, psychologue, pansement, prélèvement, aide à la rédaction de courriers

**Dans certains cas, les difficultés à l'écrit des personnes détenues relèvent-elles d'une déficience (sensorielle, motrice ou mentale) , d'un traumatisme ou d'un trouble envahissant du développement ? (D4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	85	60,71%
Non	3	2,14%
Je ne sais pas	52	37,14%

**La personne détenue est-elle privée de soins paramédicaux lorsqu'elle est en quartier disciplinaire ? (E4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	74	39,36%
Rarement	9	4,79%
Parfois	5	2,66%
Souvent	3	1,60%
Toujours	3	1,60%
Je ne sais pas	94	50,00%

**La personne détenue est-elle privée de soins paramédicaux lorsqu'elle est en quartier d'isolement ? (F4)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	78	41,50%

Rarement	9	4,79%
Parfois	5	2,66%
Souvent	1	0,53%
Toujours	2	1,06%
Je ne sais pas	93	49,47%

**Un orthophoniste intervient-il dans votre établissement ? (A5)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	8	4,32%
Non	109	58,92%
Je ne sais pas	68	36,76%

**Intervient-il dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ? (A5a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	1	12,50%
Non	5	62,50%
Je ne sais pas	2	25,00%

**Dans quelles pathologies intervient-il ? (A5ab)**

Troubles dys ou cognitifs
Anxiété, gestion des émotions, si besoin : dyslexie, dysphasie, etc.
AVC aphasie
Post chirurgie cancer ORL

**Votre établissement fait-il appel à un orthophoniste, dans le cadre d'une extraction médicale ? (B5)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	0	0,00%
Non	83	44,86%
Je ne sais pas	102	55,14%

**Est-ce dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ? (B5a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	0	0,00%
Non	0	0,00%
Je ne sais pas	0	0,00%



**Avez-vous déjà essayé de faire intervenir un orthophoniste dans votre établissement ? (A5b)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	13	18,06%
Non	59	81,94%

**Etait-ce dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ? (A5ba)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	5	38,46%
Non	8	61,54%

**Les éventuels antécédents de prises en charge orthophoniques, avant incarcération, de la personne détenue sont-ils connus du personnel pénitentiaire ? (C5)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Jamais	20	10,87%
Rarement	29	15,76%
Parfois	17	9,24%
Souvent	3	1,63%
Toujours	3	1,63%
Je ne sais pas	112	60,87%

**Pensez-vous qu'un orthophoniste serait utile à la remédiation de l'illettrisme des personnes détenues ? (D5)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très utile	58	31,52%
Utile	70	38,04%
Neutre	31	16,85%
Peu utile	8	4,35%
Inutile	1	0,54%
Je ne connais pas le métier d'orthophoniste	16	8,70%

**Seriez-vous favorable à l'intervention d'un orthophoniste dans votre établissement dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ? (D5a)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Tout à fait favorable	79	47,02%
Favorable	53	31,55%
Neutre	30	17,86%

Peu favorable	4	2,38%
Pas du tout favorable	2	1,19%

**Tableau de croisement des variables : personnes ayant répondu « favorable » ou « très favorable » à D5a selon la profession ou le service**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Administration Pénitentiaire (sauf surveillants pénitentiaires)		2,27%
Intervenant extérieur		6,06%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation		1,52%
Professeur de l'Unité Locale d'Enseignement		42,42%
Responsable Local d'Enseignement		30,30%
Unité Sanitaire		17,42%

**Selon vous, la personne détenue serait-elle favorable à une prise en charge orthophonique dans le cadre de ses difficultés à l'écrit ? (D5b)**

Réponse	Décompte	Pourcentage
Tout à fait favorable	37	22,02%
Favorable	68	40,48%
Neutre	56	33,33%
Peu favorable	5	2,98%
Pas du tout favorable	2	1,19%